



Déclaration liminaire du 8/11/2016 **CAPL liste d'aptitude de C en B**

Cette CAPL se déroule dans un climat délétère où les fonctionnaires toujours trop nombreux et responsables du déficit budgétaire sont stigmatisés à des fins électoralistes.

Les mauvaises nouvelles s'amoncellent, les méfaits du PPCR, les menaces sur le temps de travail, la perspective du salaire au mérite, les attaques sur les règles de gestion plombent le moral des agents.

La curée continue au ministère des Finances car 1815 emplois vont être supprimés en 2017.

Les documents ministériels nous apprennent que désormais les apprentis sont comptabilisés dans les effectifs. A quand les services civiques !.

Cela en dit long sur la déliquescence et la déprofessionnalisation de notre administration.

La mise en place du prélèvement à la source est une mauvaise nouvelle pour tous les citoyens et un cataclysme pour les agents. La plupart des services de la DGFIP seront impactés sans qu'il y ait le moindre infléchissement en matière de suppressions d'emploi.

C'est dans ce contexte que nous allons siéger dans cette CAPL de liste d'aptitude.

La CGT Finances Publiques revendique que le concours soit la voie de recrutement privilégiée car il constitue le seul rempart possible contre l'arbitraire.

Pour autant, la CGT Finances Publiques admet l'existence d'une autre voie de promotion considérant que pour de multiples raisons, un certain nombre d'agents ne peut accéder à la promotion par le concours. Elle revendique la mise en place d'un réel examen professionnel en substitution à la liste d'aptitude.

La CGT dénonce l'opacité de l'établissement de la liste d'aptitude. Elle exige des critères précis, qui permettraient aux agents d'évaluer leurs chances réelles de promotion, dans l'attente du remplacement de la liste d'aptitude par un véritable examen professionnel adapté à la réalité des fonctions exercées.

Ce qui permettrait une reconnaissance des qualifications et des expériences acquises pour les agents.

Par ailleurs la CGT revendique également qu'un rapport soit établi et communiqué aux élus pour tous les candidats quelle que soit leur proposition de classement (excellents, très bons, à revoir).

Nous réitérons notre demande de véritable formation initiale pour les promus par liste d'aptitude. Pour l'instant, les agents ne bénéficient que de quelques jours de « tronc commun », puis participent (ou pas !) à des formations continues, élaborées pour des contrôleurs ayant déjà acquis les fondamentaux.

Très attachée à cette question de formation initiale, mais aussi aux doctrines d'emplois, la CGT revendique une formation de haut niveau pour les agents issus du CIS et de la liste d'aptitude et plus particulièrement pour ceux qui changent de filière.

Ces derniers sont exclus du dispositif de mobilité fonctionnelle (cursus de formation pour l'adaptation à un nouveau métier obligatoire pour les contrôleurs changeant de filière et les lauréats issus du CIN).

. Il faut que ces nouveaux contrôleurs soient réellement en capacité d'exercer pleinement leurs missions.

L'établissement de la liste d'aptitude 2017 se déroule dans des conditions préjudiciables pour les agents à savoir :

- restriction budgétaire pénalisant les promotions : potentialité en baisse de 30% dans le Vaucluse cette année.
- suppressions d'emplois
- conditions de travail en nette dégradation
- formations aux rabais

